

PROGRAMME AIRES PROTEGEES - PACO

Compte rendu de l'atelier de haut niveau « pour une meilleure prise en compte du principe d'équité dans la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest » Cotonou, 17 avril 2008

Résumé

Madame Juliette Biao Koudenoukpo, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Bénin, et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont organisé le 17 avril 2008 à Cotonou un atelier de haut niveau « *pour une meilleure prise en compte du principe d'équité dans la gestion des aires protégées d'Afrique de l'ouest* ». L'atelier a réuni une quinzaine de participants : députés, responsables d'ONG de protection de l'environnement et de développement durable, hauts fonctionnaires, universitaires venus du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

Les travaux de l'atelier ont mis en évidence les éléments suivants :

- l'insuffisante participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ;
- le fait que la femme est souvent la principale utilisatrice des ressources naturelles ;
- le fort taux d'analphabétisme qui est un obstacle très important à l'implication des femmes rurales alors qu'elles ont un savoir réel, qui doit être mieux valorisé ;
- la forte pression sociale subie par les femmes, quel que soit leur niveau de diplôme ;
- le manque d'assurance des femmes ;
- le risque à généraliser des expériences locales à l'échelle ouest africaine et donc l'importance d'inclure des sociologues ou des anthropologues dans l'élaboration et la gestion des aires protégées;
- les effets pervers des projets pro-femmes et donc l'importance de prévoir des mesures d'accompagnement pour les hommes dans ce type de projets;

Issue des travaux de cet atelier, la déclaration de Cotonou reconnaît l'importance du principe d'équité qui vise l'accès équitable des hommes et des femmes au développement de leurs capacités, indépendamment de leur sexe, genre, classe sociale, religion et âge. Elle reconnaît aussi l'importance d'éliminer les barrières faisant obstacle aux opportunités économiques, juridiques et politiques, et de donner l'accès à tous à l'éducation et aux services de bases.

Les participants à l'atelier se sont engagés à :

- approcher les commissions sur l'environnement et les réseaux pertinents de parlementaires de leurs pays respectifs et de la CEDEAO, en vue de sensibiliser les députés sur la question de l'équité au niveau sous régional ;
- dans leurs pays respectifs, entreprendre les actions nécessaires à l'intégration de l'équité :
 - o dans les stratégies d'éducation environnementale,
 - o dans les lois sur la conservation de la nature et des ressources naturelles
- en assurer le suivi.

Compte rendu détaillé

Ouverture

L'atelier à haut niveau sur le thème « pour une meilleure prise en compte du principe d'équité dans la gestion des aires protégées d'Afrique de l'ouest » a été marquée par une allocution de Mme la Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Bénin, coorganisatrice de l'évènement, Madame Juliette Biao Koudenoukpo.

Madame la Ministre a rappelé que cet atelier vise à sensibiliser les décideurs à haut niveau impliqués dans la gestion des aires protégées sur le principe d'équité, de façon à ce qu'ils s'engagent à œuvrer pour son application aussi bien dans leur organisation que dans les projets qu'ils soutiennent. Elle a ensuite expliqué les évolutions qui ont été introduites dans la loi sur le régime de la faune en République du Bénin en 2004 pour une meilleure implication des communautés locales. Ainsi par exemple dans les Réserves de Biosphère de la Pendjari et du W, depuis la campagne 2000-2001, 30 % des recettes issues des activités cynégétiques sont rétrocédées aux populations via les associations villageoises de gestion des réserves de faune (AVIGREF). Ces dernières bénéficient aussi des 2/3 de la viande des animaux abattus dans les zones de chasse. De plus, le CENAGREF a aussi encadré et appuyé la conduite de microprojets en périphérie du parc dans les domaines de la culture attelée, l'aulacodiculture, l'aménagement des bas fonds pour la riziculture, l'apiculture : 136 contrats ont été signés dont 29 avec des femmes et 9 avec des groupes mixtes. Elle a insisté sur le fait que le taux d'analphabétisme encore élevé des femmes est un frein et en même temps un prétexte pour limiter leur implication dans le système de gestion des AP. Or, l'expérience montre que lorsqu'elles en ont l'opportunité, la contribution des femmes s'avère précieuse. Pour conclure, Madame la Ministre a rappelé l'objectif de l'atelier : déboucher sur une déclaration politique qui servira de support et d'encadrement à l'action globale du projet sur l'équité porté par le programme aire protégée de l'UICN.

Dans un deuxième temps, Madame Julienne Ngoudoung, consultante pour le bureau international sur le genre de l'UICN, est revenue sur le concept d'équité, et en a énuméré les principes. Elle a aussi explicité le lien entre équité et conservation. Enfin, elle a présenté les principaux résultats et messages issus de l'atelier de Dakar qui avait réuni des gestionnaires d'AP sur le même thème en 2007. L'ensemble de ces concepts est détaillé dans le livret sur « *l'équité entre les sexes dans les aires protégées en Afrique de l'Ouest* », rédigé par Mme Ngoudoung pour le compte de la FIBA et du programme aires protégées de l'UICN, et qui sera publié prochainement.

Enfin, Brice Sinsin, vice-président de la Commission mondiale pour les aires protégées, a parlé rapidement de la « task force sur l'équité » qui est en cours de constitution. Il a expliqué qu'elle avait du mal à devenir opérationnelle pour cause de manque de moyens.

Session 1 : Discussion libre sur la question de l'équité dans les aires protégées en Afrique de l'ouest

En Mauritanie, de gros problèmes sont rencontrés au Parc National du Banc d'Arguin que ce soit en terme de manque d'accès à l'éducation ou aux services de base. **Les communautés locales sont insuffisamment associées dans la gestion de l'AP.** Il aurait fallu impliquer un sociologue au démarrage du projet, ce qui n'a pas été fait. De plus, les bailleurs de fonds du PNBA n'ont vraisemblablement pas exercé une pression suffisante pour exiger une meilleure prise en compte des dimensions humaines et sociales du projet. C'est pourquoi, dans le cadre de la création de l'aire protégée de Guelb El Richatt, les ONG s'efforcent de mettre en place une forme plus originale de gestion, pour éviter de rencontrer les mêmes écueils... **Le respect des principes religieux** revêt une importance capitale en Mauritanie. Une action de sensibilisation sur la question de l'équité au niveau des chefs religieux devrait être envisagée.

Au Togo, un exemple est donné sur le cas d'une femme qui, le jour de l'enterrement de son père, a été « récupérée » par sa famille. Considérant que l'époux n'avait pas été en mesure d'apporter ce qu'il fallait à cette femme et à sa famille, ses proches sont venus emporter ses bagages. Cet exemple est symptomatique de la place des femmes dans les sociétés ouest-africaines : **la femme est considérée comme un objet économique.** On lui impose un nouveau mari, pour le bénéfice de sa famille, sans lui demander son avis.

Au Burkina, **la femme est la principale utilisatrice des ressources naturelles** (consommation du bois, arbre à karité). Les tradipraticiennes ont un savoir très important. Néanmoins, les gens sont encore insuffisamment sensibilisés : certains hommes coupent l'arbre à karité pour un bénéfice rapide (bois de feu) alors que cet arbre aide les femmes à lutter contre la pauvreté. La femme est encore trop souvent marginalisée sur les questions de gestion de la nature et de l'espace rural et il faut œuvrer pour mieux l'impliquer. Le législateur doit prendre la mesure de la chose : 3 ministères sont potentiellement concernés par cette question de l'équité : le ministère chargé de l'agriculture, celui de l'environnement et de l'eau, et enfin celui des ressources animales. On peut aussi s'appuyer sur la Politique Nationale Genre... On pourrait par exemple prévoir, dans le Plan d'Action de la Femme, un volet environnemental.

Le fort taux d'analphabétisme est un obstacle très important à l'implication des femmes. Cependant, le savoir des femmes rurales doit être mieux valorisé. Dans les conseils villageois

de développement, les femmes montrent un raisonnement bien posé ; elles peuvent apporter quelque chose de positif dans le développement de leur village. Un travail doit être effectué au niveau des femmes afin qu'elles gagnent en assurance et qu'elles osent entreprendre. **L'homme seul ne peut faire le bonheur de l'humanité.** La capacité de négociation des femmes n'est pas à sous-estimer : au Burkina, une étude a montré que les femmes sont à l'origine de nombreuses décisions prises par les hommes

La discussion a ensuite porté sur la nécessité/légitimité de développer des **activités pro femmes**. A l'heure actuelle, et vu l'état de la question en Afrique de l'Ouest, cette étape apparaît comme un préalable incontournable. Le risque d'une telle approche est néanmoins de rencontrer des problèmes identiques à ceux identifiés au Mali avec les micro-crédits: les hommes s'accaparent une partie des montants empruntés par les femmes. Celles-ci sont ensuite incapables de rembourser et sont arrêtées par la gendarmerie. Certaines femmes se seraient même suicidées pour éviter cette situation.

Au Bénin, l'approche participative est aujourd'hui bien acceptée. La formation et la sensibilisation ont donné de bons résultats. Il a fallu beaucoup de courage pour prendre la décision de rétrocéder les 30% des recettes de la chasse aux populations riveraines des Réserves de Biosphère de la Pendjari et du W. Aujourd'hui, il faut s'assurer que les femmes récupèrent aussi leur part : il est important de considérer les groupes sociaux avant la considération individuelle. L'exemple d'un projet de petite mécanisation pour améliorer les conditions de travail des femmes dans la transformation du beurre de karité est donné. Ce projet s'est heurté à un certain rejet de la part des hommes: suite à la mise en place du projet, le temps libre des femmes a augmenté, ce qui s'est avéré être un problème pour la communauté, qui n'avait pas été anticipé par le projet. Cet exemple montre qu'il est essentiel **d'impliquer véritablement les anthropologues et les sociologues dans chacun des projets**, de façon à mieux en appréhender les pesanteurs. C'est un point essentiel, alors qu'on a trop souvent tendance à considérer les dimensions sociales des projets comme secondaires.

L'accent a ensuite été mis sur **le risque de globaliser des expériences locales à l'échelle ouest africaine**. Chaque contexte est différent et doit être analysé en profondeur à chaque fois, avant la mise en place d'une aire protégée.

L'exemple positif du Bénin ne doit pas cacher le manque **d'engagement réel** des autorités dans tous les pays de la sous région à l'heure actuelle : les activités existent sur le papier parce que les bailleurs de fonds exigent le développement d'actions envers les femmes... Les demandeurs ont donc pris l'habitude d'écrire ce que ces derniers souhaitent entendre. Mais la mise en œuvre pratique est tout autre. Les gens ne sont pas à l'écoute des besoins des

populations. L'exemple est donné des femmes intellectuelles africaines qui ne vont pas vers les femmes rurales avec l'esprit de les impliquer. Elles ont souvent du mal à se mettre à leur niveau lorsqu'elles leur rendent visite, que ce soit par le niveau de discours (trop soutenu donc incompréhensible) ou plus prosaïquement par leur accoutrement. Les femmes rurales disent alors souvent : « **nous ne sommes pas du même milieu** ». Les femmes intellectuelles oublient que les femmes rurales peuvent avoir aussi des idées brillantes, même si elles ne sont pas allées à l'école, et qu'il **ne faut pas confondre analphabétisme et ignorance**. Les guerres des autorités, ou guerres de fonctions, perdurent alors que pendant ce temps, la population souffre... et n'est pas en mesure de gérer convenablement ses ressources naturelles. Beaucoup de fonds sont pourtant disponibles... Peut être que la méthode n'est pas bonne !

Les **femmes intellectuelles** subissent aussi une forte pression sociale. Par exemple, la belle famille s'oppose souvent à ce qu'une jeune épouse poursuive ces études hors du pays et surtout devienne plus diplômée que son mari. Certaines femmes parties pour étudier sont complètement rejetées par leur famille à leur retour ... De même, les femmes occupant des postes à responsabilités, et qui voyagent beaucoup, subissent souvent les reproches de leur entourage. Elles doivent sagement plaider leur cause si elles doivent partir en mission pendant l'absence de leur mari, car se pose alors le problème de la garde des enfants. Il arrive parfois que le mari prenne alors une seconde épouse. De même, elles ont aussi du mal à convaincre leur mari d'éduquer leurs filles et leurs garçons de la même façon et il est rarement enseigné au garçon comment faire la vaisselle. Or, **la question de l'équité commence au niveau du foyer**. Heureusement, certaines ont la chance d'avoir un mari qui les a toujours soutenu. **Si « derrière chaque homme célèbre il y a une femme extraordinaire », l'inverse est aussi certainement vrai.**

Les femmes qui sont engagées en politique refusent de plus en plus d'être utilisées comme des marionnettes. Néanmoins, la route est encore longue. L'objectif de 25 % de **candidatures féminines** au Burkina, pour lesquelles les femmes députés se sont battues, a été impossible à appliquer pour les élections de 2007. Le nombre des candidatures féminines n'a atteint que 18 %. Aucune femme n'est encore chef de parti. Au Sénégal, les hommes politiques ont compris qu'il faut compter avec les femmes car elles sont nombreuses, représentatives, se mobilisent et ont pris l'habitude de se battre pour les postes. Cela est probablement dû au fait que le Sénégal est un pays d'émigration : lorsque les hommes sont partis, les femmes se sont retrouvées chefs de famille... **Une loi a été votée récemment pour l'égalité des chances dans les mandats électifs et les postes de responsabilités**. Tous les partis sont maintenant obligés d'appliquer la parité. Néanmoins, en pratique, cette règle apparaît difficile à mettre en œuvre lors des élections locales.

Un point important discuté est le fait **qu'il existait autrefois une répartition traditionnelle des tâches**. Une des forces de l'Afrique réside dans son équilibre au niveau familial. A vouloir imposer des choses, on risque de tout perdre. On peut répondre à cela que le monde bouge et évolue, que les valeurs changent, Les sociétés absorbent les changements à une vitesse que l'on ne peut pas contrôler. Certaines traditions apparaissent alors complètement rétrogrades et ne s'appliquent plus aux conditions actuelles. Par exemple, en Mauritanie, les femmes meurent encore de fausses couches ou lors de l'accouchement parce qu'elles ont honte de se mettre nues devant un médecin. C'est inadmissible. Néanmoins, il est effectivement important de reconnaître que les sociétés sont basées sur des équilibres et **qu'il faut privilégier l'évolution à la révolution**.

La conclusion de cette session porte sur la reconnaissance de la légitimité du principe d'équité qui renvoie au principe de justice, l'importance de prévoir des mesures d'accompagnement dans les projets pro femmes, la diversité des situations dans chacun des pays et l'importance de trouver une incitation à l'action au niveau des nos pays, de nos Etats.

Session 2 : Elaboration de la déclaration politique

Dans la deuxième session, l'UICN a expliqué que cet atelier visait à répondre à un certain nombre de questions : comment augmenter la participation des femmes dans les aires protégées ? Quel rôle pour les politiques dans ce processus ? Est-il opportun/légitime de modifier la législation ? Si oui, comment procéder ?

Session 3 : Comment agir concrètement après l'atelier ?

La troisième session a porté sur les pistes pour avancer sur la question de l'équité dans les aires protégées. Sur le très court terme, il a été proposé de rédiger un **communiqué de presse** qui pourrait être diffusé dans la presse locale de chacun des pays invités.

Les participants ont noté l'importance de la coalition interinstitutionnelle réunie lors de l'atelier et sa diversité, ce qui a été considéré comme très positif car la gestion des aires protégées ne bénéficie pas toujours de l'appui des politiciens. Néanmoins, la question de savoir comment diffuser les résultats de l'atelier au niveau des pays non représentés a été posée.

Il a été suggéré que **Madame la Ministre de l'environnement du Bénin**, qui a déjà fortement défendu le dossier devant le gouvernement du Bénin, **porte ce message auprès**

de ses collègues ministres dans la sous région et aussi à l'occasion du congrès mondial de la nature de Barcelone.

Le rôle crucial des parlementaires a été souligné. Ils sont souvent sous valorisés, oubliés lors des réunions techniques. Il est pourtant essentiel d'arriver à les impliquer, car ils sont très bien placés pour faire le relais... Dans la majorité des pays, il est extrêmement difficile de les sensibiliser à des sujets environnementaux (comme par exemple les OGM) car ils n'ont pas le temps de lire les documents. Leur participation à des ateliers s'avère efficace.

De ce point de vue, **le réseau des parlementaires pour l'environnement** au Sénégal semble relativement novateur. Les réunions y sont ouvertes à tous les députés de l'assemblée et le réseau dispose de 2 assistants parlementaires. A chaque fois qu'il y a un problème concernant l'environnement, le réseau se déplace pour constater de visu. A la lumière de cet exemple, il semble intéressant d'étudier les possibilités de généraliser cette expérience à d'autres pays. Les parlementaires sénégalais pourraient jouer un rôle pionnier et faire bénéficier de l'expérience de leur réseau.

Il a été suggéré, pour faire suite à l'atelier, de commencer par une **sensibilisation des structures formelles de chacune des assemblées** (président de l'assemblée nationale, Commission environnement, Commission emploi éducation et affaires sociales), avec notamment la mise à disposition d'informations concernant la nécessité de la prise en compte de l'équité. L'UICN est donc invité à diffuser largement les supports de communication en cours d'élaboration (livret sur l'équité, film...) et à les accompagner d'une correspondance officielle. De petits ateliers pourraient être organisés dans chacun des pays pour pouvoir mieux élaborer des propositions, ainsi qu'au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO. Les 2 assistants parlementaires du réseau des parlementaires pour l'environnement au Sénégal peuvent servir de relais et réfléchir à des stratégies. La révision de la loi prend du temps... et des actions de sensibilisation et de lobbying peuvent permettre d'accélérer les choses. **Un projet de loi appuyé par l'UICN, pourrait être suggéré au ministère de l'environnement dans certains pays.** La Commission chargée de l'environnement a besoin d'outils d'information pour améliorer les textes de lois. Au Burkina, il existe actuellement une fenêtre d'opportunités puisque la Politique Nationale Genre est en cours de rédaction et pourrait donc inclure un volet environnemental.

Une autre opportunité identifiée est la mise **en œuvre du programme de travail sur les aires protégées** de la convention sur la diversité biologique. Ce programme est une opportunité pour améliorer les textes de loi qui gèrent nos aires protégées. Or, très peu de pays africains ont postulé au fonds mis en place par le Fonds pour l'Environnement Mondial pour sa mise en œuvre.

Enfin, **l'importance des stratégies d'éducation environnementale a été soulignée.**

Ces politiques doivent être généralisées dans toute la sous région et prendre en compte tous les aspects : l'homme, son environnement et l'équité. La société civile doit aider à porter les changements sans quoi leur mise en œuvre pratique sera impossible. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser les acteurs de la société civile (ONG, communautés villageoises...) sur la question de l'équité... Parmi les pistes avancées, il a été proposé la réalisation d'une brochure didactique simple et claire, qui pourrait être distribuée aux ONG. La sensibilisation par le cinéma, la diffusion de documentaires, et par les radios communautaires semble essentielle. En Guinée, par exemple, les interviews de femmes lettrées à la radio, qui expliquent la manipulation des textes saints, jouent un rôle prépondérant dans la modification des comportements. Ont aussi été suggérés le lancement de concours de dessin pour les jeunes ou encore du Gouvernement du Bénin qui, suite à la proposition de son Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, a autorisé l'organisation d'une tranche spéciale de la loterie nationale sur la découverte des AP du Bénin.

La FIBA a proposé de réfléchir à la mise en place d'une grille de lecture « équité » à l'usage des bailleurs devant financer des projets environnementaux.

Enfin, l'importance de se fixer des objectifs a été soulignée : il faut établir un scénario de référence pour savoir où on veut aller, sans quoi il nous sera impossible de mesurer le chemin parcouru.

Discours de clôture

Mme la Ministre de l'environnement du Bénin a clôt la réunion en remerciant les participants et en se félicitant de la déclaration de Cotonou. Elle a aussi rappelé l'importance de travailler à la mise en œuvre effective de cette déclaration en se basant sur les outils stratégiques des pays et notamment sur le programme de travail sur les aires protégées de la convention sur la diversité biologique. Le but du programme de travail colle parfaitement avec les objectifs de l'atelier et ses objectifs ne sauraient être atteints sans la participation active des décideurs au plus haut niveau.

Liste des participants à l'atelier

Nom prénom	Pays	Structure	Fonction	E mail	Telephone
Juliette Biao Koudenoukpo	Bénin	MEPN	Ministre		
Aminata Maiga Keita	Mali	ONG AGIR pour l'environnement	Présidente	amimaiga@hotmail.com	00(223)2215423
Maimouna mint Saleck	Mauritanie	ONG CANEP	Vice présidente	mabdallahi@yahoo.fr	00(222)6317615
Abdoulaye Sene	Senegal	Assemblée nationale	Deputé	seneabdou@hotmail.com	00(221)776382462
Sy Khadidiatou	Senegal	Assemblée nationale	Deputé	khadidiatousy@gmail.com	00(221)776526366
Aimé J Nianogo	Burkina	UICN	Directeur Cabinet premier ministre	aime.nianogo@iucn.org	00(226)5032 85 06
Zalia Yacouba Boubacar	Niger	SE/CNEDD-	ministre	zboubacar2001@yahoo.fr	00(227)96558369
Kote Abou Korotimi	Burkina	Assemblée nationale	Deputé	koro_kote@yahoo.fr	00(226)78030073
Guigma Diasso Mariam Gisèle	Burkina	Assemblée nationale	Deputé Assistante du secrétaire général du ministère	gguigma2000@yahoo.fr	00(226)78030073
Houssou Quenum Vicentia	Bénin	MEPN	général du ministère	vicentiahouss@yahoo.fr	00(229)90918931
Yehouenou Tessi Jean	bénin	CENAGREF	DG	yehouenoutessi@yahoo.fr	00(229)21307279
Kidjo ferdinand	Bénin	CENAGREF	Directeur technique	fkidjo@yahoo.fr	00(229)95426810
Brice Sinsin	Bénin	WCPA	Vice président	bsinsin@gmail.com	00(229)97016136
Dossou-Bodjerenou S Josph	Bénin	Nature tropicale Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles	Direteur Général des Forêts et des RN	ntongmu@yahoo.com	00(229)95409414
Assogba Pascal OUDE	Bénin	Ressources Naturelles	Conseiller technique protection nature	oudepas@yahoo.fr	00(229)90948925
Agbangla D Gaetan	Bénin	MEPN	protection nature	gatanagban@yahoo.fr	00(229)90034867
Jeanne Zoundjhekepon	Bénin	Université Abomey Calavy	Laboratoire génétique	Jeanne@grain.org	00(229)21337950
Julienne Ngoundoung	Costa Rica	UICN-Bureau du genre	Consultante	anoko_vinuales@yahoo.com	
Vieillefosse Aurélie	Burkina	UICN	Programme APAO	aurelie.vieillefosse@iucn.org	00(226)50301072
Gabrielle Couaillac	Burkina	UICN	Programme APAO Coordinateur du programme	gabrielle.couaillac@free.fr	00(226)50301072
Simon Mériaux	Mauritanie	FIBA	programme	meriaux@lafiba.org	00(222)4505640